

## L'énergie solaire dans la pratique

# Partager l'électricité solaire - RCP, RCPv & CEL

La nouvelle loi sur l'électricité a élargi les possibilités de partage de l'électricité solaire. Sous des appellations telles que regroupement (virtuel) pour la consommation propre (RCP, RCPv) ou communauté électrique locale (CEL), on trouve des modèles qui permettent d'augmenter la consommation propre - et donc d'améliorer la rentabilité des installations PV.

### Regroupement pour la consommation propre (RCP)

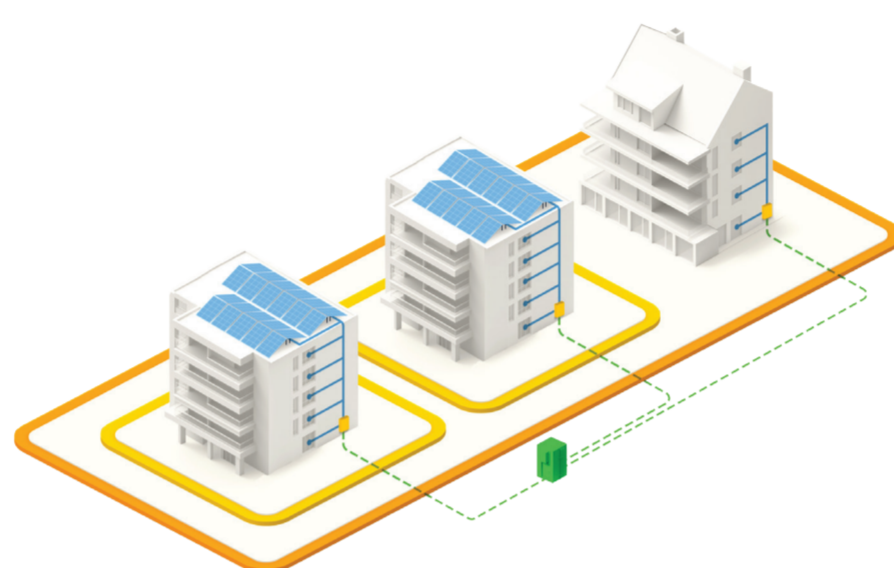


Un RCP permet de vendre l'électricité produite localement directement dans le bâtiment et de la facturer au sein de ce même RCP. Il est également possible de la vendre aux locataires et aux autres propriétaires des bâtiments voisins, le cas échéant. Cela permet d'augmenter l'autoconsommation de la production d'électricité locale. Grâce aux économies réalisées sur les coûts du réseau, la rentabilité des installations peut ainsi être considérablement accrue.

#### Conditions préalables :

- Même point de raccordement au réseau (PRR)
- Participation fermée : Dans l'idéal, toutes les parties raccordées au même point au réseau acceptent de participer au RCP.

### Regroupement virtuel pour la consommation propre (RCPv)

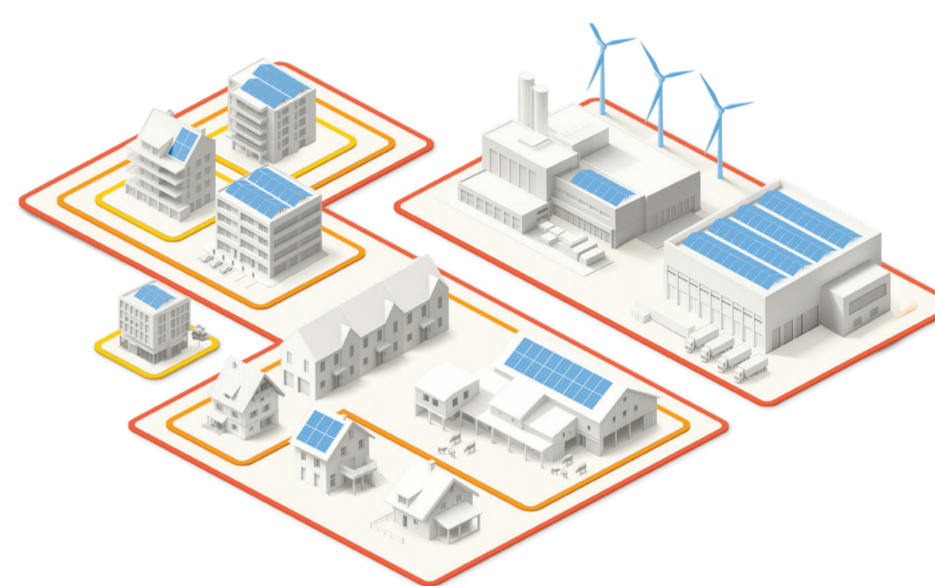


Le RCPv permet d'augmenter la part d'autoconsommation d'une installation de production d'énergie par rapport au RCP traditionnel, en mettant l'électricité produite localement à la disposition d'autres bâtiments du quartier. L'électricité produite localement peut être vendue unilatéralement ou échangée.

#### Conditions préalables :

- Raccordement à une cabine de distribution commune, à un poste de transformation ou à un câble principal

### Communauté électrique locale (CEL), possible dès 2026



Une CEL permet de vendre l'électricité produite localement dans toute la commune. Cela crée ainsi une place de marché locale sur laquelle les productrices d'électricité et les consommateurs finaux peuvent négocier de l'électricité dans diverses constellations.

#### Conditions préalables :

- Même gestionnaire de réseau de distribution et même territoire communal au même niveau de réseau.

Source de l'image : lokalerstrom.ch

### Pour tous les modèles de partage, les questions suivantes doivent être clarifiées :

- Qui investit dans l'installation PV : propriétaire (privé, caisse de pension, coopérative d'habitation), propriété par étages (tous ou individuellement), entrepreneur (coopérative solaire, fournisseur d'énergie)
- Prix de l'électricité solaire : bas tarif, montant fixe, variable/selon les coûts effectifs (dépend de la consommation propre)
- Achat de compteurs : par la centrale électrique, achat de compteurs privés, auprès d'un prestataire de services RCP
- Responsable de la facturation : centrale électrique, gestion immobilière, prestataire de services RCP
- VRapport entre la puissance de production et la puissance de raccordement : la puissance de l'installation de production doit représenter au moins 10 % de la puissance de raccordement des consommatrices participantes.

Suivez-nous sur facebook à @sun4energy

sur linkedin à @sses



[sses.ch/devenir-membre/](https://sses.ch/devenir-membre/)

La Société Suisse pour l'Énergie Solaire SSES compte environ 4500 membres et est active dans toute la Suisse en tant qu'organisation de consommatrices et de consommateurs dans le domaine de l'énergie solaire au sein de 11 groupes régionaux et spécialisés. Nos projets comprennent des activités de relations publiques et d'information, ainsi que la participation au processus d'élaboration politique et à des projets visant à promouvoir le développement de l'énergie solaire.

**sses**   
Société Suisse pour  
l'Énergie Solaire